

ARR2026-029

**ARRETE DU PRESIDENT
PORTANT DELEGATION DE FONCTION POUR LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES ET LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
A Monsieur Gérard TENAUD
Troisième Vice-Président**

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-5, L.1414-2 et L.5211-9,

Vu la délibération du Comité syndical n° DEL014CS040626, en date du 04 juin 2026, relative à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité syndical n° DEL016CS040626, en date du 04 juin 2026, relative à l'élection des Vice-Présidents du SYDEV,

Vu les délibérations du Comité syndical n° DEL021CS040626 et n° DEL022CS040626, en date du 04 juin 2026, relatives à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public,

Vu le Règlement intérieur du SYDEV, notamment sa partie relative à la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de Délégation de Service Public est présidée par le Président ou son représentant,

Considérant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, la présidence de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Sous le contrôle et la responsabilité du Président, Monsieur Gérard TENAUD, troisième Vice-Président, bénéficie d'une délégation de fonction pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public, sur la durée du mandat.

ARTICLE 2 :

Le Président et le Directeur Général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à LA ROCHE SUR YON,

Le Président,

PUBLIE LE 27 JUILLET 2026

Laurent Favreau
Président du Sydev
10 juil. 2026

Laurent FAVREAU

Notifié le :

Signature de l'agent :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.